

Inscriptions

Site internet

Vous trouverez beaucoup d'informations sur notre site internet :

<http://www.ecole-musique-ambmg.fr/>

Notamment dans la rubrique : Inscriptions 2020-2021

Egalement toutes les informations figurant dans cette plaquette

Mais aussi d'autres informations (actualités, ...)

Inscriptions

Les inscriptions se font via internet à l'adresse suivante :

<http://inscription.ecole-musique-ambmg.fr/index.php>

Le mode opératoire est décrit sur notre site internet.

Contact

Pour nous contacter :

ecole.musique.ambmg@gmail.com

N'hésitez pas : nous la consultons régulièrement et essayons de répondre rapidement aux questions.

Grille tarifaire 2020 - 2021

	Par an	Par trim. (*3)	OU par mois (*9)
Carte d'adhésion obligatoire			
Premier musicien de la famille	30 €		
Autre musicien de la famille (par musicien)	15 €		
30 minutes d'instrument + solfège			
Enfant (<18 ans) d'une des 3 communes - 1 ^o élève		189 €	63 €
Enfant (<18 ans) d'une des 3 communes - 2 ^o élève		177 €	59 €
Enfant (<18 ans) d'une des 3 communes - 3 ^o élève		168 €	56 €
Adulte ou enfant hors commune - 1 ^o élève		249 €	83 €
Adulte ou enfant hors commune - 2 ^o élève		237 €	79 €
Adulte ou enfant hors commune - 3 ^o élève		225 €	75 €
Supplément pour 45 minutes d'instrument (15 minutes en plus)			
Enfant (<18 ans) d'une des 3 communes - Supplément		123 €	41 €
Supplément pour groupe instrumental (chèque à part SVP)			
Enfant (<18 ans) d'une des 3 communes - Supplément	72 €		
Adulte ou enfant hors commune - Supplément	72 €		
Eveil musical / Jardin musical (4 à 7 ans)			
Enfant d'une des 3 communes		80 €	
Enfant hors commune		88 €	
Eveil instrumental (6 à 8 ans)			
Enfant d'une des 3 communes		110 €	
Enfant hors commune		170 €	
Solfège seul			
Enfant d'une des 3 communes		95 €	
Adulte ou enfant hors commune		97 €	
Chant			
Enfant d'une des 3 communes		93 €	
Adulte ou enfant hors commune		93 €	
Groupe instrumental seul			
Enfant d'une des 3 communes		101 €	
Adulte ou enfant hors commune		103 €	

- Le tarif dégressif ne s'applique que pour les membres d'une même famille inscrits pour un instrument.
- Cours de 45 minutes d'instrument possible uniquement à partir de la 4^e année et à l'appréciation du professeur.
- Le groupe instrumental requiert un niveau minimal de pratique instrumental (à l'appréciation du professeur de l'atelier et d'instrument).

Présentation des activités - Page 1/2

Jardin et éveil musical - 45 minutes / semaine

Ces ateliers de 45 minutes par semaine permettent de découvrir de manière ludique et sensorielle les notions musicales. Ils sont dispensés par un professeur spécialisé ayant le DUMI - Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant.

Les activités varient de l'écoute au rythme en passant par la pratique de percussions corporelles, ainsi que celle du chant...

Les enfants auront également accès à des petites percussions.

Des élèves de l'école de musique viennent présenter leur instrument.

Ces ateliers se font sur 2 ans.

Jardin musical - Moyenne et grande section

L'enfant abordera la musique de façon concrète tout en laissant s'exprimer son ressenti et sa créativité : exploration des petites percussions, expression corporelle, création d'histoire ou de dessin à partir d'une écoute...

Il pourra acquérir un petit répertoire de chansons. Des jeux de percussions corporelles seront mis en place, permettant à l'enfant de continuer à développer sa motricité.

Eveil musical - Grande section et CP

Les activités citées en début de texte seront abordées et approfondies. L'enfant se trouvera en situation de créateur (mélodies au piano, paroles et mélodie de chanson, enchaînement de percussions corporelles...).

Nous aborderons quelques notions d'organologie (étude des instruments de musique) et ferons une petite ouverture sur le solfège en fin d'année.

Les enfants participent au stage « découverte des instruments ». Ce stage a lieu un après-midi aux vacances de Pâques.

En fonction de l'âge et du nombre d'enfants, les enfants en grande section seront soit au jardin musical soit en éveil musical afin d'assurer une meilleure répartition des élèves.

Eveil instrumental - CP CE1 CE2 - 30 minutes / semaine

Année de transition entre l'éveil et la pratique instrumentale, les élèves, par groupe de 3, vont leur permettre de découvrir 4 instruments : violon, trompette, guitare et batterie. 31 cours d'une demi-heure répartis sur l'année entre les 4 instruments. Ce cours ne nécessite pas de cours de solfège. Il ne nécessite pas d'investir dans un instrument.

Planning prévisionnel :

- 7 ou 8 vendredis de 17h15 à 17h45 : violon
- 7 ou 8 vendredis de 17h15 à 17h45 : trompette
- 7 ou 8 mardi de 17h15 à 17h45 : guitare
- 7 ou 8 jeudis de 17h15 à 17h45 : batterie

Chant - A partir de 8 ans - 1 heure / semaine

Le chant est proposé par groupe de 4 à 6 élèves. Ces cours sont proposés sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (3). Il ne nécessite pas de cours de solfège.

Chant - Adulte - 1 heure / semaine

Le chant est proposé par groupe de 4 à 6 élèves. Ces cours sont proposés sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (3). Il ne nécessite pas de cours de solfège.

Présentation des activités - Page 2/2

Solfège - A partir du CE1 sans limite d'âge - 45 minutes / semaine

Par groupe d'environ 8 élèves, le cours dure 45 minutes.

Le solfège (appelé aussi Formation Musicale) est indispensable et complémentaire à l'apprentissage d'un instrument qui nécessite un travail de plusieurs années. Le but est d'apporter les moyens de progresser avec plus de facilité, de rapidité et d'acquérir une meilleure compréhension de la musique et de son interprétation.

Le cours de solfège n'est pas seulement la lecture des notes et des rythmes, éléments très importants, mais il s'agit aussi de l'écoute globale de partitions permettant de saisir simultanément tous les paramètres auditifs de la musique : hauteur des sons, rythmes, tonalités, harmonie réalisés sur tout extrait d'œuvre. La partition se compose aussi de différents signes musicaux à respecter : le chiffrage de la mesure, les reprises, les nuances, le tempo, le phrasé et la ponctuation. Chaque musicien qui acquiert des bases solides deviendra plus autonome et pourra pratiquer la musique à un niveau amateur satisfaisant en duo, trio..., groupe ou orchestre.

Groupe instrumental - Aux joueurs d'instrument et chanteurs - 1 heure / semaine

Le groupe instrumental est, comme son nom l'indique, une pratique instrumentale en groupe. Le groupe instrumental vient compléter les cours d'instrument pour permettre de progresser avec son instrument dans un autre contexte que le cours d'instrument.

Suivre un groupe instrumental requiert un niveau minimal de pratique instrumentale à l'appréciation du professeur de l'atelier et du professeur d'instrument.

Dans le respect des autres musiciens et du professeur animant l'atelier, il est requis de travailler chez soi et de venir régulièrement aux ateliers.

Il est à noter qu'il s'agit d'un engagement à l'année (il est toutefois possible de quitter le groupe en début d'année) : l'inscription à un groupe instrumental implique la participation aux différentes prestations scéniques.

Merci de préciser le genre que vous souhaitez en commentaires : musiques actuelles, jazz ou classique. A noter qu'il faut un certain nombre d'inscrits pour ouvrir un groupe dans un genre.

Cours d'instrument - A partir du CE1 sans limite d'âge - 30 minutes / élève / semaine

Les cours d'instrument actuellement proposés sont :

- Batterie
- Flûte traversière
- Guitare acoustique
- Guitare électrique
- Basse
- Piano
- Trombone
- Trompette
- Violon

Nous pouvons ouvrir de nouvelles classes d'instrument (piano jazz, clarinette, ...) s'il y a suffisamment d'élèves inscrits (pour recruter un professeur, il est nécessaire de lui proposer au moins 2 heures de cours). Si vous choisissez un instrument qui ne fait pas partie des instruments actuellement proposés, ne joignez pas de chèque dans votre dossier : on vous recontactera pour vous indiquer si la classe est ouverte ou non.

Les cours d'instrument peuvent être proposés en cours individuels ou en cours collectifs (2 ou 3 élèves). Dans ce dernier cas, le temps (30 minutes) est multiplié par le nombre de participants (exemple : 1 heure pour 2 élèves au lieu d'une demi-heure pour chaque élève). Cette possibilité de pratique collective est à voir avec les professeurs d'instrument et avec l'accord de l'élève ou de son représentant pour les mineurs. Elle n'est pas toujours possible en fonction des élèves, instruments, contraintes individuelles, ... Elle peut se faire sur toute l'année ou sur une partie de l'année. La pratique collective est encouragée par l'École.

Les cours de solfège sont obligatoires pour les jeunes instrumentistes afin de leur permettre d'acquérir ces bases. C'est pourquoi l'école de musique ne propose pas de cours d'instrument seul. Lorsque le musicien a acquis un niveau suffisant de solfège (examen après 4 ans de solfège), il peut remplacer le solfège par une pratique instrumentale en groupe (voir « groupe instrumental »).